



ECHE Sélection 2015
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA/15/2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2015
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	22/05/2014 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

269745-EPP-1-2015-1-PF-EPPKA3-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* *<u>OJ</u>EU L 347/50 of 20-12-2013*

A.1. Profil de l'établissement

PIC	945545525
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	LYCEE TUIANU LE GAYIC
Traduction de cette dénomination en anglais	
Acronyme	LPO DE PAPARA
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2015
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	1 120.001
Pays	French Polynesia
Région	French Polynesia
Code postal	98712
Ville	PAPARA - TAHITI
Site Internet	http://www.lyceelegayic.org

A.2. Représentant Légal

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	PEPIN
Nom de famille	MOU KAM TSE
Fonction	PROVISEUR
Courriel	DIR@LYCPAPA.ENSEC.EDU.PF
Téléphone (code pays inclus)	+689.54.76.50
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	BP 120.001
Pays	FR, France
Code postal	98712
Ville	PAPARA - TAHITI

A.3. Coordinateur

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	FRANÇOIS-YVES

Nom de famille	MENEZ
Département	BTS TRANSPORT PRESTATIONS ET LOGISTIQUES
Fonction	ENSEIGNANT
Courriel	MENEZFY@GMAIL.COM
Site internet	http://www.lyceelegayic.org
Téléphone (code pays inclus)	689547650
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	BP 120.001
Pays	FR, France
Code postal	98712
Ville	PAPARA - TAHITI

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2013- 2014:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	77.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	84.0
Administratifs:	10.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	2.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2013-2014)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2013-2014)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

COOPERATION

Accords valides en 2013/2014 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2013-2014) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

2.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2013/2014 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques. Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Au lycée Tuianu Le Gayic de Pajara, île de Tahiti, le Proviseur, le Chef des travaux, des professeurs de langue, de culture générale, d'économie gestion de BTS chargés d'enseignement professionnel, sont directement impliqués dans le suivi administratif et pédagogique du programme ERASMUS+. Ces parties prenantes se réunissent régulièrement. Une coordination est assurée avec les établissements du bassin de formation ainsi qu'avec le gouvernement local.

Deux tuteurs seront nommés par le chef d'établissement pour suivre les étudiants en mobilité : un personnel de notre établissement, et une personne de la structure d'accueil (salarié de l'entreprise du stagiaire, ou personnel du lycée d'accueil partenaire).

L'ensemble des documents relatifs à la stratégie ERASMUS sera publié sur les supports de communication numériques de l'établissement (web et réseaux sociaux).

Toutes les manifestations auxquelles participera l'établissement valoriseront le dispositif ERASMUS.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Dans le cadre de la modularisation des enseignements, le diplôme de BTS TPL donne lieu à une équivalence de 120 ECTS. Ces crédits permettent la reconnaissance du diplôme au niveau européen, et des passerelles en cours d'étude grâce à la construction européenne du référentiel de formation, bâti avec 8 pays de l'Union. De plus, la poursuite d'étude est ainsi facilitée.

Les stages effectués à l'international ou dans l'UE dans le cadre du programme Erasmus feront l'objet d'une reconnaissance des crédits ECTS. Les stages de 12 semaines réalisés par les étudiants en BTS TPL dans le cadre du programme Erasmus donneront lieu une équivalence de 4 ECTS.

Pour que les étudiants concernés obtiennent ces crédits ECTS, il sera nécessaire que l'entreprise d'accueil fournisse au lycée de Papara un certificat de stage et un bilan de stage, à l'issue de la période de formation en entreprise. Les étudiants concernés doivent en outre présenter un rapport de stage sous forme de fiches d'activité.

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Le catalogue de cours comprend les informations relatives à notre établissement ; aux modules de formation ; aux modalités d'acquisition des compétences et d'examen ; des informations générales pour les étudiants.

La formation BTS est en français, une langue vivante est obligatoire, l'anglais. A Papara, une option est rendue obligatoire : espagnol ou tahitien.

Les matières professionnelles pourront faire l'objet d'un enseignement en anglais (professeurs avec certification complémentaire DNL).

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés. (maximum 1000 caractères)

Les accords passés par le lycée de Papara avec des partenaires tiers, notamment des entreprises dans le cadre des stages en entreprise font l'objet d'une contractualisation et d'un suivi rigoureux (cf. doc en archive "ECHE_C3_Convention de stage").

En amont de la mobilité, une attention particulière est portée sur les entreprises d'accueil, afin de s'assurer que ces dernières respectent les modalités pédagogiques du stage.

Le suivi administratif des stages est assuré par le chef des travaux de l'établissement en amont, pendant et après le stage. Chaque stage fait l'objet d'un conventionnement tri partite entre l'étudiant, la structure d'accueil et l'établissement. Les engagements de chacun y sont définis. Cette convention est en cours d'adaptation et de traduction en anglais.

Le suivi des stages, organisé par le Chef des travaux, est assuré pour chaque section par l'équipe pédagogique.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Les étudiants volontaires font l'objet d'une évaluation diagnostique par les professeurs de langue vivante. Une éventuelle mise à niveau est faite avec la plateforme d'auto-apprentissage proposée par l'Union. Des sessions inter et intra-établissement sont organisées pour faciliter l'accès à l'informatique et créer une synergie. Ainsi, chaque candidat obtient les pré-requis indispensables pour évoluer confortablement dans un environnement linguistique nouveau.

Les professeurs de langues interviennent sur la dimension interculturelle et dans tout le processus de recherche de stage : rédaction de CV et de lettre de motivation dans la langue du pays souhaité, et simulations d'entretiens dans la langue du pays d'accueil.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

L'établissement n'est pour l'instant pas concerné par les mobilités entrantes.

Concernant les mobilités sortantes à des fins de stage, il est prévu plusieurs dispositions, étant donné le caractère particulier de l'éloignement du lieu de stage (jusqu'à 21.000 km en Europe centrale) :

- un accompagnement pendant le stage par l'enseignant référent du niveau, par la mise en place d'échanges hebdomadaires avec l'étudiant concerné ;

- un « retour d'expériences » auprès des nouveaux étudiants, par d'anciens élèves partis en Erasmus ou via le Lion's Club, sous la forme de conférences / débats, mais également par la mise en ligne de vidéo-témoignages sur le site du lycée et la mise en place de forums d'échanges numériques (blog, réseaux sociaux).

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Dans l'hypothèse où l'établissement accueille des étudiants entrants, le soutien linguistique se traduira par

- des cours inter établissement de mise à niveau en langue française, assurés par des étudiants en FLE (français langue étrangère), en début de mobilité (une semaine intensive) et en partenariat avec l'UPF ;
- un système de tutorat sera mis en place avec les étudiants résidents, pour développer la pratique linguistique et l'adaptation culturelle.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Dans le BTS TPL, la mobilité d'étude est facilitée par la reconnaissance mutuelle des modules d'apprentissage (cf. doc en archive « ECHE_C5_plaquette Euro Trans Log »).

L'évaluation des comportements et des compétences professionnelles des étudiants fait partie intégrante de l'obtention du diplôme, avec :

- un document de suivi des comportements et compétences négociées en milieu professionnel (cf. doc en archive) ;

- des fiches d'activité (cf. doc en archive) remises par l'étudiant et visées par l'entreprise, attestent des missions réalisées et présentent les résultats obtenus. Ces fiches sont un support pour une évaluation orale à fort coefficient dans l'examen du BTS, avec un co-jury enseignant et professionnel du secteur.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

- Information sur les dispositifs existants par un atelier dédié à chaque rentrée universitaire ;
- encouragement pour participer à des stages d'observation, soutien du coordinateur Erasmus ;
- utilisation des résultats de la mobilité du personnel dans le cadre d'une réforme structurelle (ex. : perfectionnement en espagnol d'un professeur pour les suivis de stage au Chili, un des pays partenaires dans le bassin Pacifique ;
- Mise en valeur de la démarche de l'enseignant dans son dossier personnel. Exemple : majoration de note administrative, rapport du chef d'établissement à l'Inspecteur (IA-IPR, personnel hiérarchique de l'enseignant) favorables à une meilleure progression de carrière, proposition de décoration honorifique.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Le nouveau projet d'établissement (2014/2018), est construit au mois de juin en concertation avec les personnels.

Nous invitons nos étudiants à créer CV et passeport de langues Europass. En complément, un supplément au diplôme Europass est délivrable, afin de matérialiser les acquis professionnels et valoriser cette expérience à l'étranger.

D'autre part, une mise en valeur du projet est encouragée au retour, à travers des conférences au Parlement local, au comité de pilotage des relations internationales, dans l'établissement et les lycées du bassin, sur des blogs etc.

Une ingénierie de formation du personnel est faite pour préparer des professeurs volontaires à la certification complémentaire DNL -Discipline Non Linguistique.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

a) Le choix de partenaires en réseaux

Le Lycée Tuianu Le Gayic s'engage pleinement dans le cadre de plusieurs réseaux pour la mobilité éducative des jeunes en formation au niveau du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), niveau 5 du cadre européen des certifications :

- Le réseau NETINVET <http://www.netinvet.eu>

Dédié à la mobilité des étudiants des BTS C.I. et BTS TPL, il rassemble des centres de formation européens, des entreprises d'accueil pour les stages, des solutions d'hébergement. Il contribue à la reconnaissance de la mobilité dans le cadre de la certification.

- Le réseau Euro Trans Log (ECVET – Leonardo) <http://www.eurotranslog.eu> est construit spécialement pour les BTS Transport et Prestations logistiques.

-Le réseau EREI-VET <http://www.ereivet.net>

Réseau d'universités pour favoriser la mobilité des apprenants en Europe

Ces trois réseaux d'établissements européens nous offrent un choix de partenaires et de projets de collaboration. De plus, le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, les agences d'entreprises partenaires (compagnies maritimes, transitaires etc.) sont autant de contacts locaux qui nous aident à trouver des relais, des soutiens à la mise en place de nos projets.

b) Les régions géographiques (UE) sont les pays suivants : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Hongrie, Roumanie, tout d'abord pour des raisons linguistiques et sectorielles – ce sont des pays à forte ouverture économique et où les entreprises partenaires du lycée ont leur siège social ou des relais.

De plus ces pays, dans un cadre partagé ECVT du réseau Euro Trans Log, peuvent profiter d'une transparence (profil professionnel commun, références de certification partagées), d'une modularisation (avec des unités de certification découpées en module de formation et un système de points de crédit partagé) et de transfert de connaissance (réseau de centres de formation engagés dans la mobilité des apprenants, des outils d'évaluation et de certification partagés).

Les régions hors UE sont les Etats-Unis d'Amérique - Etat de l'Utah pour des raisons de partenariat local déjà existant, avec une classe du lycée en voyage pédagogique en 2013/2014, et l'Etat de Californie avec le port de Long Beach, un des ports les plus actifs à l'échelle mondiale et le 1er du pays, qui développe partenariats et outils pédagogiques. Hors U.E., c'est le bassin Pacifique qui est privilégié avec donc la Californie - une des destinations les plus proches de la Polynésie (Los Angeles est à 8h d'avion), la Nouvelle Zélande (destination directe la plus proche avec 6h d'avion), le Canada et le Chili (zone continentale et Ile de Pâques).

c) objectifs et groupes cibles de la mobilité

Les échanges économiques dans l'activité insulaire sont déterminants, au sein d'un espace dans le Pacifique comparable à toute la superficie de l'Europe. La nécessité d'ouverture aux autres continents est économique de par la dépendance extérieure, elle est aussi culturelle. La compréhension de l'altérité et la diversité culturelle sont des règles de cohésion sociale dans les archipelles. Ce sont aussi des atouts dans un voisinage anglophone et hispanophone.

Le projet de mobilité des jeunes polynésiens est en soi une disposition de lutte contre le racisme et la xénophobie, le concitoyen ayant fait 20.000 km étant parfois perçu comme un étranger. Il s'agit également de faire prendre conscience aux élèves de leur propre citoyenneté européenne.

En matière de promotion de la cohésion économique et sociale, un appui de l'Union européenne est nécessaire, dans notre pays où 28% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté et où les minima sociaux présents dans les départements français ne bénéficient pas à la population du P.O.M. (Pays d'Outre-mer). En outre, le lycée de Pajara scolarise des élèves en majorité boursiers (plus de 50% de l'effectif chaque année).

De plus, l'expression en langue vivante étrangère (anglais) est évaluée en épreuve certificative avec comme support, des

activités réalisées en période de stage en entreprise.

La priorité des activités Erasmus peut aller aux périodes de stage en milieu professionnel. Les mobilités d'étudiants ciblent les larges secteurs économiques liés aux contenus tertiaires de notre diplôme : exploitant en transport et logistique, import-export. Or le tissu économique tahitien est pour une part tissé à partir de maisons-mères situées surtout en Europe. Transitaires, armateurs, transporteurs, logisticiens, chargeurs etc. sont donc autant de professionnels qui accueilleraient favorablement nos étudiants en Europe.

Si bien que dans la perspective d'un développement économique accru (redimensionnement portuaire, nouvelles lignes de fret aérien), la mobilité internationale encourage les étudiants à s'adapter aux exigences du marché international, développe leurs compétences linguistiques, améliore leur compréhension de la culture sociale et économique du pays d'accueil.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

Le lycée accueille la seule formation du Pacifique (Polynésie française et Nouvelle Calédonie comprises) qui soit du secteur transport et logistique, en post-baccalauréat. Ouverte en 2009 à Papara, cette formation professionnalisante sort en juin 2014, dans la version refondue en 2011 du BTS, une 2ème promotion seulement. A ce jour, les projets de coopération européenne et internationale restent à créer. Voici la stratégie proposée ci-après.

Le lycée adhère au consortium de Polynésie en cours de création à la Direction des Enseignements secondaires (Gouvernement de la Polynésie française), structure qui réunit les formations de l'enseignement supérieur. Cette démarche permet l'accompagnement des projets de mobilité : financement et obtention de visas, de permis de travail, information et préparation des candidats.

Ensuite, la sélection des étudiants s'effectue sur la base de différents critères, parmi lesquels on peut citer la motivation de l'étudiant, la maîtrise de la langue du pays d'accueil au niveau B1 et le profil académique du candidat. Une aide à l'objectivation des aptitudes du candidat peut être obtenue avec la grille d'évaluation orale des sections européennes (formalisées par deux inspecteurs de l'académie de Nancy-Metz).

Les principes de base des programmes d'échange sont détaillés dans les accords bilatéraux entre établissement partenaires. L'échange porte généralement sur une période allant d'un semestre à une année académique. Pendant ce temps, l'étudiant est appelé à suivre un volume de cours équivalent à la charge normale d'enseignement en BTS. Les résultats obtenus dans l'établissement partenaire sont transmis au Lycée Tuianu Le Gayic qui les reconnaît de plein droit.

Pendant son séjour d'études à l'étranger, l'étudiant reste inscrit à Papara et il est dispensé du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Augmenter les niveaux de qualification et l'employabilité avec la mobilité :

Le BTS TPL au lycée Tuianu Le Gayic joue un rôle important dans la démocratisation de l'enseignement supérieur, par le nombre d'étudiants d'origine défavorisée qui choisissent cette voie, et l'accueil de jeunes venus d'autres îles.

Le marché du travail est en déficit de personnes qualifiées de cycle court dans notre secteur d'activité. La poursuite d'études en Licence professionnelle est une possibilité appréciée par les entreprises locales. De plus, le voisinage anglophone et hispanophone de la Polynésie appelle à une solide maîtrise linguistique, encore peu courante.

Enfin, nous souhaitons que la mobilité devienne un état d'esprit pour les étudiants, et une culture d'établissement pour les personnels.

Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur :

La demande d'accueil d'assistants de langue anglaise, espagnole et chinoise (demande faite pour ce dernier via l'institut Confucius, en partenariat avec l'UPF) est une action qui sert à la sensibilisation et à l'ouverture culturelle, tout en visant le renforcement du soutien linguistique de la communauté scolaire ;

De plus, la réorganisation de la formation du BTS Transport et Prestations linguistiques en formations modulaires permet aujourd'hui la validation de blocs de compétences convertibles en crédits ECTS. Cela permet d'uniformiser l'enseignement supérieur et de permettre l'échange d'étudiants entre les BTS et l'Université.

Améliorer les outils de la mobilité :

Un préalable à la mobilité est l'utilisation actuelle de e.twinning. La mobilité est facilitée par la transparence, l'accès à l'information. Notre site Internet rénové présente notre politique de relations internationales et les activités de coopération.

Améliorer notre communication :

Notre charte et les engagements annuels Erasmus ont été discutés et approuvés à l'unanimité par notre conseil d'établissement du 23 avril 2014. Ils sont bientôt affichés dans l'établissement et publiés sur notre site. En outre, chaque semestre, nous organisons pendant 1 semaine des séances d'information pour nos étudiants afin de promouvoir les échanges internationaux. Également nos professeurs principaux de chaque classe de BTS, nos tuteurs de stages à l'étranger et le coordonnateur Erasmus ont un rôle de promotion tout au long de l'année. En 2014, l'adaptation et la traduction anglaise des conventions de stage, ainsi que la traduction de notre programme de BTS est un objectif.

Améliorer notre gouvernance et le financement de la mobilité :

Le Conseil Pédagogique de l'établissement travaille à enrichir notre offre de formation de cours modularisés, et à améliorer la qualité de notre politique linguistique.

Le Conseil d'administration du Lycée Tuianu Le Gayic encourage et valide les coopérations européennes et internationales de l'établissement, en veillant à inscrire au budget les crédits européens d'aide à la mobilité pour réaliser nos projets.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Papara

Nom: MOU KAM TSE Pépin Date (jj/mm/aaaa): 19/05/2014

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement